



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP-MOP/6/1
14 décembre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BILOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES

Sixième réunion
Hyderabad, Inde, 1-5 octobre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion :
 - 2.1 Bureau ;
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.3 Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants à la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

II. QUESTIONS PERMANENTES

4. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
5. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
6. Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières.
7. Coopération avec d'autres organisations, conventions et initiatives.
8. Rapport du Secrétaire exécutif sur l'administration du Protocole et sur les questions budgétaires.

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**III. QUESTIONS DE FOND DÉCOULANT DU PROGRAMME DE TRAVAIL
ET DE DÉCISIONS ANTÉRIEURES DE LA CONFÉRENCE DES
PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES**

9. État d'avancement des activités de renforcement des capacités et de l'utilisation du fichier d'experts de la prévention des risques biotechnologiques.
10. Manipulation, transport, emballage et identification des organismes vivants modifiés (article 18) :
 - 10.1 Paragraphes 2 b) et 2 c) de l'article 18 ;
 - 10.2 Paragraphe 3 de l'article 18.
11. Obligation de notification (article 8)
12. Responsabilité et réparation (article 27)
13. Mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence (article 17)
14. Evaluation des risques et gestion des risques (articles 15 et 16)
15. Organes subsidiaires (article 30)
16. Considérations socioéconomiques (article 26).
17. Suivi et établissement des rapports (article 33)
18. Evaluation et examen (article 35)

IV. QUESTIONS FINALES

19. Autres questions.
 20. Date et lieu de la septième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
 21. Adoption du rapport.
 22. Clôture de la réunion.
-